

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-008-14967/23/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône au titre de l'exercice 2024 pour l'organisation du Salon des Agricultures de Provence - Approbation d'une convention - MGDIS n°5884
76190**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Afin de soutenir l'agriculture départementale, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et le PETR du Pays d'Arles, avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'œuvre, ont décidé d'organiser depuis 2016 le Salon des Agricultures de Provence au Domaine du Merle à Salon-de-Provence.

Avec plus de 65 000 visiteurs en 2023, le Salon des Agricultures de Provence a été un réel succès et prouve l'attachement des habitants du territoire à l'agriculture locale.

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône propose donc de rééditer cette manifestation par une 7ème édition du Salon des Agricultures de Provence avec les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024. Elle sollicite à cet effet la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il est rappelé que le Salon des Agricultures de Provence a pour ambition de :

- Créer un événement d'ampleur et valorisant les différentes formes d'agriculture du département.
- Apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger et de promouvoir leur activité, leurs pratiques et leurs produits.
- Encourager les initiatives pédagogiques auprès des plus jeunes.
- Réussir le pari d'un Salon intéressant à la fois pour les professionnels, les scolaires et le grand public.
- Montrer l'impact économique, environnemental et structurant de l'agriculture locale.
- Rapprocher les urbains du rural et du monde agricole.

Cette action concourt à la satisfaction des objectifs d'intérêt général, présente un intérêt local et manifeste et un rayonnement particulier pour le territoire.

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône a été soutenue pour la précédente édition à hauteur de 160 000 €, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024 dossier MGDIS N° 00005884.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant de 160 000 €. Les cofinanceurs principaux de cette manifestation sont le Département des Bouches-du-Rhône (255 000 €) et le PETR du Pays d'Arles (80 000 €). A cela s'ajoute des financements privés à hauteur de 85 000€ (Crédit agricole, Pacifica, CNR, SODEXO, ...).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole en faveur de l'agriculture du territoire.
- L'intérêt de soutenir l'organisation du Salon des Agricultures de Provence au Domaine du Merle à Salon-de-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône d'un montant de 160 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer la convention afférente à la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 657382, fonction 6312

Ces crédits relèvent de la politique Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel, de la sous-politique Agriculture, alimentation et du programme Agriculture et seront exécutés par le service gestionnaire 8AGRI.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE